



# Quoi de neuf dans votre France services ?



MAI 2024 # CCSB

France services  
PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS

## Démarches à la une !

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

**PASS** **SPORT**

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par jeune âgé entre 6 et 30 ans (selon conditions) pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive ou prise de licence, jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Ce coupon de déduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi.

C'est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Le Pass'Sport 2024 revient avec un dispositif de transmission des codes rénové pour permettre aux familles d'utiliser leur code unique dès le 1er juin 2024.

Pour plus de renseignements, contactez  
votre France services la plus proche.

[EN SAVOIR +](#)

### A retenir

Déclaration Impôts  
est disponible en ligne  
jusqu'au 23 mai.

\*\*\*

**Attention !**

Pour la déclaration papier,  
la date limite est fixée  
au 21 mai !

## Les Permanences France services du Mardi après-midi

- A Barret s/ Méouge, le 13/05
- A Orpierre, le 20/05
- A Turriers, le 27/05

sur  
**RENDEZ-  
VOUS**

Mai 2024

Vous avez  
une question,  
une démarche  
administrative...



## France services, qu'est-ce que c'est ?

Un lieu multi-accueil où l'on peut être renseigné, accompagné sur une démarche administrative ainsi que rencontrer des partenaires dédiés.

On peut être accueilli avec ou sans rendez-vous, avoir accès à un ordinateur connecté à internet.



## Actu Numérique

Point sur les ateliers numériques qui ont lieu une fois par mois l'après-midi :

- Les ateliers avec les conseillères numériques continuent comme suit :

à Chateauneuf-de-Chabre : le lundi

à Ribiers : le mardi

à la Piarre : le mardi

en France services de Valdoule : le mercredi  
et de Rosans : le jeudi

- Les ateliers numériques avec la médiatrice numérique à la bibliothèque de Gardette-Colombe se poursuivent également le jeudi : prochaine séance le 23 mai.

Attention ! les ateliers numériques sont suspendues ensuite jusqu'à la rentrée.

Pour tout enseignement,  
contactez votre France services.

[EN SAVOIR +](#)

# Les élections européennes



Les élections européennes permettent aux citoyens inscrits sur listes électorales d'élire les représentants au Parlement européen -ou "eurodéputés" -au suffrage universel direct, en un tour et pour un mandat de 5 ans renouvelable.

## Qu'est-ce que le Parlement européen ?

**REPRÉSENTANTS.** Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct. Il est actuellement composé de 705 représentants, et en comptera 720 après le scrutin du mois de juin 2024. Chaque État membre élit ses députés au Parlement européen tous les cinq ans.

**RÉPARTITION.** La répartition des sièges dépend de la population de chaque pays. L'Allemagne, le pays le plus peuplé, compte 96 « eurodéputés ». Les États les moins peuplés, Chypre, Luxembourg et Malte, ont 6 représentants chacun. Au scrutin de juin 2024, la France va gagner 2 représentants par rapport aux dernières élections. Son contingent d'élus passe donc de 79 à 81.

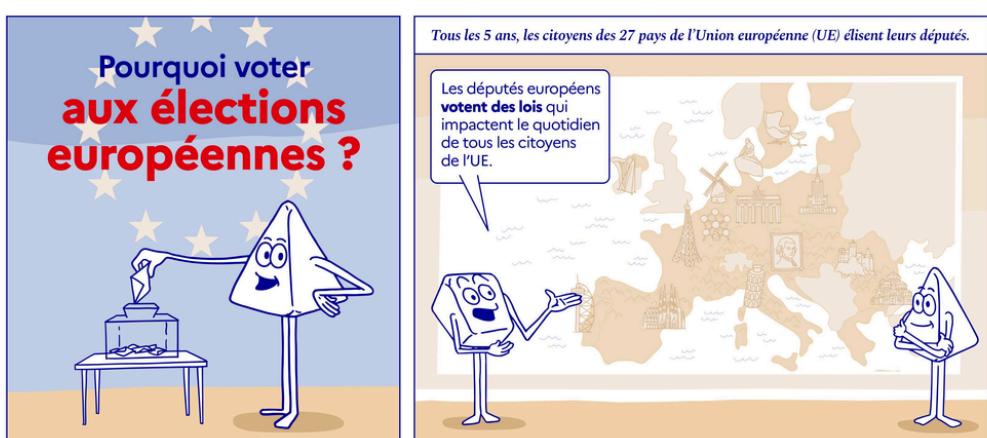
## Comment fonctionne le Parlement européen ?



### COMMISSIONS.

Les représentants européens appartiennent à des commissions parlementaires thématiques, qui se réunissent à Bruxelles.

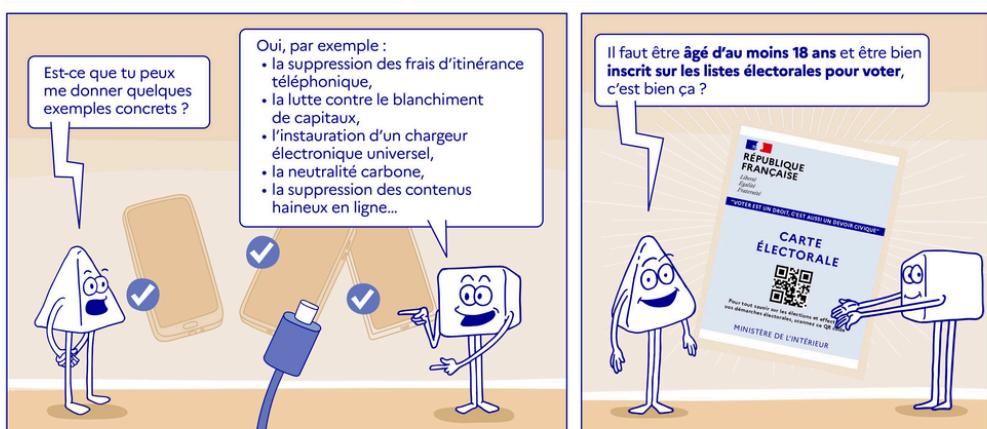
Elles couvrent les sujets majeurs sur lesquels le Parlement légifère : environnement, immigration, protection des consommateurs, droits des femmes, éducation, transport, budgets... C'est en leur sein que sont élaborées dans le détail les politiques européennes.



### PLÉNIÈRE.

Les représentants se réunissent tous les mois (sauf en août) en assemblée plénière à Strasbourg, siège du Parlement européen. Des sessions plénières additionnelles se déroulent ponctuellement à Bruxelles.

Le Secrétariat et tous les services « support » sont, eux, situés à Luxembourg.



### GROUPES POLITIQUES.

Les représentants siègent au sein de groupes politiques qui ne sont pas organisés par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques. Chaque groupe politique doit compter au moins 23 élus.

Ces derniers ne peuvent provenir d'un seul et même pays. Les 23 représentants doivent être issus d'au moins un quart des États membres. Il est aussi possible d'être « non-inscrit », en n'appartenant à aucun groupe politique.

